

2023

RAPPORT DE GESTION

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA



SOMMAIRE

I.	DONNÉES JURIDIQUES	3
II.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	5
III.	LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2023	6
IV.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	7
V.	FISCALITÉ	8
VI.	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023	9
VII.	SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....	11
VIII.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	11
IX.	MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX	12
X.	ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE.....	13
XI.	PERSPECTIVES	13
XII.	RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES	14

G A C M S A

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 au capital de 1 241 034 904,00 euros
 RCS STRASBOURG 352 475 529
 Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

I. DONNÉES JURIDIQUES

A. CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Président

M. Nicolas Théry

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ-VIVARAIS

représentée par Mme Marie-Rose Moulin

Vice – présidente

Mme Isabelle Pitto

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DE NORMANDIE

représentée par M. Stéphane François

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par M. Christophe Simon

CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par Mme Nathalie Noël

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphaël Rebert

CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnheld

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Benoît Gamand

CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Marc Vaujany

CAISSE RÉGIONALE DE CREDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme Laurence Carde

CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Carole Le Moaligou

FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Laurence Genet

B. DIRECTOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Président

M. Pierre Reichert

Membre

M. Daniel Baal

Membre

M. Nicolas Govillot

Membre

Mme Isabelle Soubari

C. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS

représenté par M. Sébastien Arnault

Cabinet KPMG SA

représenté par M. Antoine Esquieu et M. Anthony Baillet

D. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, la société est tenue de communiquer, dans le rapport de gestion, une déclaration de performance extra-financière (ci-après « DPEF ») dès lors que son chiffre d'affaires ou son bilan dépasse 100 millions d'euros et ses effectifs excèdent 500 salariés.

Le GACM SA étant intégré au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la DPEF est produite au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intégrée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Les informations en matière de taxonomie verte qui doivent être incluses dans les déclarations de performance extra-financières (DPEF) en application du Règlement Taxonomie¹ sont également produites par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les travaux dans ce domaine sont menés par un groupe de travail constitué au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Le GACM SA met en œuvre les actions retenues en la matière.

¹ Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, complété par les règlements délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 et (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, tous deux publiés en décembre 2021, complété également par le règlement

délégué (UE) 2022/1214 du 9 mars 2022 ainsi que par les règlements délégués (UE) 2023/2485 et (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023, cet ensemble de règlements, dit « Règlement Taxonomie ».

II. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Distribution d'un dividende exceptionnel

A la suite de l'assemblée générale du GACM réunie le 18 décembre 2023, GACM SA a procédé à la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 620 millions d'euros.

Cession du GACM España

Pour accompagner la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales, S.A. de Seguros y Reaseguros. Le prix de vente s'est élevé à 311,7 millions d'euros, auquel s'ajoute un complément de prix conditionné à la poursuite du contrat de distribution entre GACM España et Targobank. Une plus-value de 43,2 millions d'euros est constatée dans les comptes sociaux du GACM SA à fin décembre 2023 (hors complément de prix).

Réduction de capital de Foncière Masséna

GACM SA s'est désengagée en 2023 du capital de Foncière Masséna. Cela s'est traduit par une réduction du capital social de Foncière Masséna, votée début avril par l'assemblée générale, d'un montant de 2,1 millions d'euros, à travers l'annulation des actions de GACM SA et le versement en numéraire de 24,3 millions d'euros à cette dernière. En conséquence, le capital social de Foncière Masséna est ramené de 91,4 millions d'euros à 89,3 millions d'euros. L'opération, qui se solde par une plus-value de 10,6 millions d'euros pour GACM SA, est neutre dans les comptes consolidés du GACM.

Développement de l'activité en Allemagne

Conformément à la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'implémentation de l'activité d'assurance du GACM en Allemagne a franchi de nouvelles étapes en 2023.

La société ACM Deutschland AG, dont le siège social est basé à Düsseldorf, a été constituée au cours du premier semestre 2023. Elle est la holding des futures sociétés d'assurance vie et non vie, ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG. Ces dernières ont été immatriculées en juillet 2023 et font l'objet de procédures d'agrément auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin), avec pour objectif de démarrer l'activité d'assurance en 2025. Le capital d'ACM Deutschland AG est détenu à 85 % par GACM SA et à 15 % par Targobank en Allemagne, qui sera le distributeur des produits d'assurance des deux filiales.

Dividende sociétal

Face à l'ampleur du changement climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé début 2023 le dividende sociétal et mobilise chaque année 15 % de son résultat (soit environ 500 millions d'euros par an) pour contribuer à un monde plus durable et plus solidaire. Dans le cadre de ce dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire (RES), engageant dès 2023, 363 millions d'euros pour accompagner des projets structurants à fort impact environnemental. GACM SA contribue à hauteur de 181 millions d'euros à ce fonds qui a pour missions d'accompagner le changement des modèles de production, soutenir les puits de carbone, améliorer les infrastructures et répondre à des défaillances de marché pour faire prévaloir une vision de long terme.

En complément de sa participation au Fonds RES, GACM SA a versé en 2023 une contribution de 2 millions d'euros à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui apporte un soutien majeur aux grandes causes locales, régionales et nationales.

III. LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL EN 2023

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA (GACM SA) est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances dont l'activité principale consiste à acquérir et à gérer des participations, principalement dans des sociétés d'assurance et de réassurance. Le GACM SA n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des sociétés d'assurance vie :
 - ACM VIE SA (mixte) ;
 - ACM BELGIUM LIFE SA (ex-North Europe Life Belgium SA) de droit belge ;
 - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
- des sociétés d'assurance non-vie :
 - ACM IARD SA ;
 - Sérénis Assurances SA ;
 - ACM BELGIUM SA (ex-Partners Assurances SA) de droit belge.
- de la société holding ACM DEUTSCHLAND AG, créée en 2023 et dont elle détient 85,0% du capital
- de diverses sociétés de services telles que ACM COURTAGES SAS et ACM SERVICES SA.

Le GACM SA détient également des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital du groupe d'assurance canadien Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astree SA,

Avec la mise en application des normes IFRS 17 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023, le GACM a choisi de ne plus consolider certaines entités dont il détient le contrôle eu égard à la non-représentativité de leur patrimoine, de leur situation financière et de leur résultat dans l'ensemble consolidé, en application d'IAS 1 et IAS 8. Les sociétés d'assurance Sérénis Assurances SA, ACM BELGIUM SA, ICM Life et MTRL (mutuelle du livre II du Code de la mutualité, auparavant liée par une convention d'affiliation à GACM SA), entre autres, sortent du périmètre de consolidation du GACM SA.

L'entité non capitalistique ACM VIE SAM, est liée par une convention d'affiliation au GACM SA et est incluse à ce titre dans les comptes consolidés du GACM SA.

IV. RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat social de l'exercice 2023 s'établit à 1 426 millions d'euros. Il est plus de 3 fois supérieur à celui de l'exercice précédent (412 millions d'euros).

(en millions d'euros)

	2023	2022	Var.	Var. (%)
Produits d'exploitation	-	-	-	n/a
Produits financiers	1 394	445	949	213,4 %
<i>dont produits financiers de participations</i>	1 383	444	939	211,4 %
<i>dont autres intérêts et produits assimilés</i>	-	-	-	n/a
<i>dont différences positives de change</i>	1	1	-	-
<i>dont reprises de provisions sur titres de participations</i>	-	-	-	n/a
<i>dont produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	7	-	7	n/a
Produits exceptionnels	336	-	336	n/a
Total des produits	1 731	445	1 286	288,9 %
Charges d'exploitation	2	9	- 7	- 74,3 %
Charges financières	17	29	- 12	- 41,4 %
<i>dont dotations aux amortissements et aux provisions</i>	1	14	- 13	- 92,9 %
<i>dont intérêts et charges assimilées</i>	15	14	1	7,1 %
<i>dont charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	-	-	-	n/a
<i>dont différences négatives de change</i>	1	1	-	-
Charges exceptionnelles	284	-	-	n/a
Impôts sur les bénéfices	2	- 4	6	- 141,3 %
Total des charges	305	34	272	810,6 %
Résultat net	1 426	412	1 014	246,2 %

La forte augmentation du résultat net (+ 1 014 millions d'euros) s'explique principalement par la hausse des dividendes versés par ACM VIE SA et ACM IARD SA au cours de l'exercice : 494 millions de dividendes ordinaires sur le résultat de l'exercice 2022, auxquels s'ajoute un dividende exceptionnel de 620 millions d'euros versé par ACM VIE SA, soit un total de 1 114 millions d'euros, contre 400 millions d'euros en 2022.

Les cessions par GACM SA du GACM España et des titres de participation dans Foncière Massena génèrent par ailleurs une

plus-value de 54 millions d'euros (43 et 11 millions d'euros respectivement), égale à la différence entre les produits exceptionnels (336 millions d'euros) et les charges exceptionnelles sur opérations en capital (282 millions d'euros). Les charges exceptionnelles comprennent également le don de 2 millions d'euros de GACM SA à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du dividende sociétal 2023.

V. FISCALITÉ

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- ACM COURTAGE SAS ;
- EXPERTIZEN SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA ;
- IMMOBILIÈRE ACM SAS.

Les dividendes perçus par le GACM sont exonérés à hauteur de 99 % de leur montant (distributions au sein du groupe d'intégration fiscale) ou de 95 % (régime mère-fille). Compte tenu du poids des dividendes dans le résultat net, le GACM SA enregistre au 31 décembre 2023 un produit net d'impôts sur les sociétés de 2 millions d'euros. L'impôt sur les sociétés au niveau du GACM SA tient par ailleurs compte des effets de l'intégration fiscale qui est réalisée à son niveau.

VI. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Détail du bilan actif

(en millions d'euros)

	2023	2022	% var
Immobilisations incorporelles	0,02	-	-
Immobilisations financières	4 414	4 161	6,1 %
Créances	49	47	4,7 %
Valeurs mobilières de placement	179	105	69,7 %
Disponibilités	0,31	-	- 4,3 %
Charges constatées d'avance	3	3	- 10,7 %
Prime de remboursement des obligations	1	2	- 10,8 %
Total	4 646	4 318	7,6 %

Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	2022	Affectation du résultat 2022	Autres mouvements 2023	2023
Capital	1 241	-	-	1 241
Prime de fusion	149	-	- 117	32
Prime d'apport	1 005	-	-	1 005
Réserve légale	124	-	-	124
Autres réserves	2	-	-	2
Report à nouveau	585	- 82	- 503	-
Résultat de l'exercice	412	- 412	1 425	1 425
Total des capitaux propres	3 518	- 494	806	3 830
Dividendes		494	620	

Analyse du Bilan

Au 31 décembre 2023, le total bilan s'établit à 4 646 millions d'euros (4 318 millions d'euros à fin 2022).

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent à 3 830 millions d'euros contre 3 518 millions d'euros à fin 2022.

Le résultat de l'exercice 2022 de 412 millions d'euros et la reprise de 82 millions d'euros sur le report à nouveau ont permis de distribuer un dividende de 494 millions d'euros.

Le montant net des immobilisations financières, dont la liste est donnée dans l'annexe aux comptes, est en augmentation de 253 millions d'euros. Cette hausse s'explique par l'apport de 340 millions d'euros de capital dans les nouvelles structures créées en Allemagne en 2023 (ACM Deutschland AG et ses filiales d'assurance) et par l'engagement par GACM SA de 181 millions d'euros dans le fonds de Révolution Environnementale et Solidaire (RES) lancé par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du 1^{er} pilier du dividende sociétal. Ces mouvements sont en partie

compensés par la cession du GACM España (- 269 millions d'euros).

Les créances concernent des positions issues de l'intégration fiscale pour 49 millions d'euros.

Le poste des valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM de trésorerie.

Engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 2 millions d'euros au titre de l'autorisation de découvert bancaire.

Au poste « engagements donnés » la société enregistre les engagements donnés à l'égard de tiers du GIE ACM pour un montant de 0,1 million d'euros. Pour chiffrer cet engagement, il a été considéré que chaque membre du GIE, retiendrait une fraction des dettes identique à sa part dans les charges de l'exercice remboursables au GIE.

Les délais de paiement clients et fournisseurs

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-					-	-					-
Montant total des factures concernées TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	-	-	-	-	-						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	-	-	-	-	-
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-						-					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	-						-					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux: 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jours - Délais légaux: 60 jours fin de mois					

VII. SOMMES DISTRIBUÉES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

(en euros)

Exercice		Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement	Nature du versement
2023	au titre de l'exercice 31/12/2022	6,17	494 011 959	-	en numéraire
	dividende exceptionnel	7,74	619 716 784	-	en numéraire
2022	au titre de l'exercice 31/12/2021	5,00	400 333 840	-	en numéraire
2021	au titre de l'exercice 31/12/2020	-	-	-	n/a
	dividende exceptionnel	18,73	1 499 650 565	-	en numéraire

VIII. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Au 31 décembre 2023, le capital souscrit est composé de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et intégralement libérées, soit un capital total de 1 241 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2023 sont :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) : 50,0 % du capital ;
- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : 16,1 % du capital ;

- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe : 10,2 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN : 7,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre-Ouest : 5,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan : 2,9 % du capital.

IX. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX

La composition du conseil de surveillance et du directoire au 31 décembre 2023 est présentée au sein du chapitre I.

Modifications survenues sur la composition du conseil de surveillance en 2023

La CRCM Loire-Atlantique Centre-Ouest a désigné Mme Carole Le Moaligou en qualité de représentante permanente à compter du 2 février 2023, en remplacement de M. Dominique Bellemare.

La CRCM du Centre a désigné M. Christophe Simon en qualité de représentant permanent à compter du 26 juin 2023, en remplacement de Mme Isabelle Ogée.

Modifications survenues sur la composition du directoire en 2023

M. François Martin a démissionné de ses fonctions de membre du directoire à compter du 31 janvier 2023.

Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Pierre Reichert, président du directoire, M. Daniel Baal, M. Nicolas Govillot et Mme Isabelle Soubari, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe.

MM. Pierre Reichert, Daniel Baal, Nicolas Govillot ainsi que Mme Isabelle Soubari, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

Mouvement de gouvernance post-clôture

Mme Isabelle Chevelard a été cooptée en qualité de membre du conseil de surveillance du GACM et nommée en qualité de présidente à compter du 1^{er} janvier 2024, en remplacement de M. Nicolas Théry².

Mandats des commissaires aux comptes

Cabinet KPMG SA, représenté par M. Antoine Esquieu et M. Anthony Baillet, nommé lors de l'assemblée générale du 3 mai 2017 dont le mandat a été renouvelé le 10 mai 2023, pour une durée de six ans.

Au 1^{er} janvier 2024, les mouvements suivants de représentants permanents sont intervenus au sein du conseil de surveillance du GACM :

- la CFCM a désigné M. Daniel Baal en remplacement de M. Éric Petitgand ;
- la FCM CEE a désigné Mme Edwige Schmitt-Bortot en remplacement de Mme Laurence Genet ;
- la CRCM Midi-Atlantique a désigné M. Nicolas Habert en remplacement de M. Marc Vaujany ;
- le CIC a désigné M. Claude Koestner en remplacement de M. Éric Cotte ;
- la CRCM Nord Europe a désigné Mme Marie-Hélène Manczyk en remplacement de M. Benoît Gamand ;
- la BFCM a désigné M. Alexandre Saada en remplacement de Mme Christelle Dantras.

Ont mis fin à leurs mandats de membres du conseil de surveillance :

- la CRCM d'Anjou représentée par Mme Laurence Carde ;
- la CRCM de Normandie représentée par M. Stéphane François ;
- la CRCM Dauphiné-Vivarais représentée par Mme Marie-Rose Moulin ;
- la CRCM d'Île-de-France représentée par M. Raphaël Rebert ;
- la CRCM du Centre représentée par M. Christophe Simon ;
- la CRCM Méditerranéen représentée par M. Maurice Zirnheld.

Au 1^{er} janvier 2024, suite au départ de M. Daniel Baal, M. Éric Petitgand a été nommé membre du directoire du GACM afin de pourvoir au poste vacant.

Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SAS, représenté par M. Sébastien Arnault, nommé lors de l'assemblée générale du 6 mai 2020, pour une durée de six ans.

² Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle du 14 mai 2024 de ratifier cette cooptation.

X. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2023.

XI. PERSPECTIVES

Nouveau Plan stratégique pour 2024-2027 « Ensemble Performant Solidaire »

Dans le cadre du nouveau plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, établi pour les quatre prochaines années, des ambitions fortes ont été réaffirmées sur l'assurance. La contribution du GACM sera donc guidée par la volonté d'élargir le périmètre de la bancassurance et d'accélérer son développement.

La protection des clients sociétaires par des solutions d'assurance de qualité demeure une priorité et une expertise historique du groupe. Favoriser la conquête sur tous les marchés, particuliers, professionnels, entreprises et agriculteurs, représente un levier de développement majeur, ainsi qu'une opportunité de renforcer la mutualisation des risques, par l'élargissement de la communauté d'assurés.

Un axe stratégique fort sera également de proposer des offres et des services en lien avec l'enjeu sociétal de la santé et du bien vieillir.

Sur le plan international, les travaux se poursuivent en Allemagne, en vue de l'obtention en 2025 des agréments pour les sociétés ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG.

En Belgique, de nouveaux produits seront déployés en assurance vie et en automobile pour accroître l'attractivité de l'offre. L'amélioration des processus opérationnels se poursuivent également pour de meilleurs services aux assurés et une plus grande efficacité pour les sociétés d'assurance et le distributeur Beobank.

XII. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 241	1 241	1 241	1 241	1 241
Nombre d'actions émises	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768	80 066 768
Opérations et résultats de l'exercice					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 784	157	549	422	1 429
Impôts sur les bénéfices	7	- 1	-	- 4	2
Participation des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Dotation aux amortissements et aux provisions	-	-	-	14	1
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 778	158	549	412	1 425
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	22,20	1,98	6,85	5,32	17,82
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	22,20	1,98	6,85	5,14	17,80
Dividende en euros attribué à chaque action (avant avoir fiscal)	-	-	18,73*	5,00	13,91**

* dividende exceptionnel

** dont 7,74 euros de dividende exceptionnel